

2022

RAPPORT DE GESTION – POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 JUILLET 2022 ET 2021 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2022.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 juillet 2022. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2022 (« l'exercice 2022 ») avec ceux de l'exercice se terminant le 31 juillet 2021 (« l'exercice 2021 »).

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2022 et le 31 juillet 2021. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 22 novembre 2022. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de



nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole Magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35[®] est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylœstradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. FAITS SAILLANTS 2022

Les principaux objectifs de notre plan d'affaires pour 2022 étaient dans un premier temps, d'être en mesure d'obtenir le financement nécessaire afin de poursuivre ses activités de recherche et développement reliées aux applications potentielles pharmaceutiques du Thykamine^{MC}, concernant plus particulièrement les maladies inflammatoires en dermatologie. La société visait également une croissance de ses revenus de distributions via sa filiale, Altius Healthcare et souhaitait développer son marché pour ses produits cosméceutiques.

Ces objectifs visaient à assurer une croissance de la Société et ciblaient le développement du marché de ses produits et de sa technologie, de façon à réaliser une augmentation de ses liquidités.

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

Les résultats positifs de cette étude dont plusieurs résultats ont été divulgués au cours de l'exercice précédent, permettent de poursuivre, éventuellement avec un partenaire pharmaceutique, à la phase 3 du développement clinique chez les patients adultes.



Le manuscrit final sur les résultats de l'étude clinique de la dermatite atopique chez les adultes a été soumis et accepté par une revue scientifique à comité de lecture, pour une publication dans la revue « *Journal of Drugs in Dermatology* » (« JDD »). Cet article du JDD, intitulé "Phase 2 Trial of Topical Thykamine™ in Adults with Mild to Moderate Atopic Dermatitis" a été publié dans un numéro spécial sur la dermatite atopique au cours du mois d'octobre 2022. De plus, la Société a présenté les propriétés thérapeutiques du Thykamine^{mc}, le 3 novembre 2022, au « *6th Annual Dermatology Drug Development Summit* » qui s'est tenu à Boston, USA.

À la suite des résultats positifs chez la population adulte, la Société a décidé d'effectuer une étude clinique sur la Dermatite Atopique (DA) chez la population pédiatrique. Le protocole d'étude de phase 2, chez la population pédiatrique, a été rédigé au cours de l'exercice et a été révisé par un leader d'opinion de la dermatologie pédiatrique.

La société a identifié et mis sous contrats les fournisseurs de services pour la gestion de l'étude clinique, et la fabrication des crèmes pour cette dernière. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement retardent la fabrication des crèmes nécessaires à l'étude. La Société croit être en mesure d'initier l'étude clinique en début 2023.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022. Après avoir obtenu des résultats positifs en juin 2021, quant aux propriétés du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. La Société a reçu un rapport préliminaire des résultats et évalue actuellement la possibilité de soumettre un nouveau brevet portant sur la modulation positive des mécanismes de cicatrisation.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{mc}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{mc} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{mc} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le Thykamine^{mc} et la plateforme SUPREX^{mc} sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), un effet indésirable bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (POC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Une telle étude serait initiée au cours de 2023.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible puissance ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et sera revue par un radiooncologue. Le protocole complet sera révisé en profondeur et rédigé en tenant compte des commentaires ainsi obtenus.

La Société prévoit initier une étude de phase 2 (preuve de concept (POC)) au cours du deuxième trimestre de 2023. Une entente pour développer une formulation spécifique pour la radio dermatite, a été signée en juin 2022.

Méthode d'analyse

La mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de valider la stabilité et l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, a été entamée au cours du troisième trimestre de 2022. Cette méthode permettra des études de stabilité du produit avec des conditions globales de stockage conformes aux BPF (bonnes pratiques de fabrication) et ICH (International Conference on Harmonisation). De telles données sont requises par les agences réglementaires lors de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Cette méthode devant être basée sur un modèle utilisant des cellules en culture, la Société a sélectionné parmi quatre souches de cellules, deux souches ayant générés des résultats préliminaires des plus prometteurs. La prochaine étape sera entreprise d'ici la fin de 2022 et aura pour objectif de vérifier 3 lots de Thykamine^{MC} sur les deux souches cellulaires afin de sélectionner celle donnant des résultats reproductibles. La souche cellulaire ainsi sélectionnée sera par la suite soumise à un processus de validation respectant les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Cette nouvelle méthode deviendra la pierre angulaire du Contrôle de la Qualité du Thykamine^{MC}.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Une société privée canadienne a procédé à une évaluation des opportunités d'affaires et une étude stratégique pour faciliter la distribution des produits Purgensis^{MC} en Amérique du Nord. Cette étude a été effectuée pour le traitement



anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux de même que pour 2 autres produits, soit un sérum et un baume régénérateur, pour lequel le développement a commencé au cours du deuxième trimestre.

Les conclusions de ce rapport nous ont permis d'identifier des partenaires potentiels pour la distribution de la marque Purgenesis^{MC} en Amérique du Nord. La Société est actuellement en négociation avec l'un de ces distributeurs pour le marché américain (USA).

Au cours de l'exercice 2022, la Société a procédé à un approvisionnement important en matières premières, pour de prochaines productions de ses produits derma cosméceutiques de marque Purgenesis^{MC}. Comme pour la plupart des intervenants œuvrant dans cette industrie, Devonian a fait face à la lenteur des chaînes d'approvisionnement pour quelques-unes de ses matières premières.

Un nouveau lot de crèmes cosmétiques, dont la production a débuté au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2022, sera mis immédiatement disponible pour, entre autres, notre distributeur au Moyen-Orient de même que pour le marché canadien.

La Société a initié, au cours du dernier trimestre de 2022, le développement de 2 autres produits à base de R-Spinasome[®] soit un sérum et une crème régénératrice. Ces deux produits sont actuellement en études de stabilité et devraient être soumis à divers essais cosmétiques d'ici la fin du mois de mars 2023.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Le 13 septembre 2021, la Société a complété un financement privé, sans l'entremise d'un courtier, par l'émission de 2 415 090 unités au prix de 0,44 \$ l'unité, pour un produit brut de 1 062 640 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,50 \$ l'action, jusqu'en septembre 2023.

En novembre 2021, la Société a complété un financement privé, sans l'entremise d'un courtier, par l'émission d'un total de 32 897 662 unités au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit brut de 9 869 299 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,40 \$ l'action, jusqu'en novembre 2023. Des frais afférents de 119 251 \$ ont été comptabilisés pour cette émission d'actions.

Le 10 mars 2022, un nombre total de 1 311 553 actions à droit de vote subalterne ont été émises au prix de 0.352 \$, pour une contrepartie totale de 461 667 \$. Ces actions ont été émises en règlement du montant total de 461 667\$ dû à un



consultant de la filiale à part entière de la Société, Altius Healthcare Inc., lequel a été assumé par la Société. Des frais afférents de 2 808 \$ ont été comptabilisés pour cette émission d'actions.

Le 29 avril 2022, la Société a émis 700 000 actions à droit de vote subalterne, au prix unitaire de 0,25 \$ l'unité, pour un produit brut de 175 000 \$, à la suite de l'exercice de 700 000 bons de souscription.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a émis un total de 353 642 unités aux porteurs de débetures émises le 19 juillet 2018 et le 31 août 2018, respectivement, à un prix unitaire variant de 0,45 \$ à 0,50 \$. Ces unités ont été émises en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus pour un montant total de 169 700 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société à un prix variant de 0,59 \$ à 0,65 \$ pour une période de 48 mois.

OTCQB

En mars 2022, la Société a reçu la confirmation de son éligibilité au règlement et au transfert de ses actions, aux États-Unis, auprès de The Depository Trust Company (« DTC »). Les actions ordinaires de la Société sont maintenant également cotées à l'OTCQB sous le symbole « DVHGF » et continueront d'être négociées à la Bourse de croissance TSX (« TSXv ») sous le symbole « GSD ».

L'OTCQB est le premier marché pour les entreprises américaines et internationales en phase de démarrage et en développement qui s'engagent à fournir une expérience de négociation et d'information de haute qualité à leurs investisseurs américains. Pour être admissibles à l'OTCQB, les entreprises doivent respecter des normes financières élevées, suivre les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et démontrer leur conformité aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Les normes de qualité OTCQB fournissent une base solide de transparence ainsi que la technologie et la réglementation pour améliorer l'information et l'expérience de négociation pour les investisseurs. L'OTCQB est reconnu par la Securities and Exchange Commission comme un marché public établi fournissant des informations publiques pour l'analyse et la valeur des titres.

DTC est une filiale de la Depository Trust & Clearing Corporation et gère la compensation et le règlement électroniques des sociétés cotées en bourse. L'éligibilité à la DTC intègre une méthode électronique de compensation des titres qui accélère la réception des actions et des espèces, réduit les coûts et permet aux actions d'être négociées sur une sélection beaucoup plus large de sociétés de courtage en répondant à leurs exigences de compensation et de règlement.

D) COMMUNICATION

Devonian a publié un article sur l'utilisation potentielle du Thykamine^{MC} pour le traitement de la Covid-19 dans International Journal of Non communicable diseases. La publication de cet article dans une revue à comité de lecture, décrivait l'utilisation potentielle du Thykamine^{MC} comme agent thérapeutique pour la Covid-19. Cet article qui a pour titre, "*Coronavirus disease 2019: The prospect for botanical drug's poly molecular approach* » aborde la physiopathologie de la Covid-19 et les approches thérapeutiques actuellement utilisées, telles que présentées lors du Sommet Canada-Inde sur les Soins de Santé en mai 2021. Il met en évidence l'approche multi cible potentielle des médicaments botaniques tout en mettant l'accent sur le produit phare de Devonian, le Thykamine^{MC}.

La Société a participé à « *BIO-partening* », lors de la Conférence annuelle de JP Morgan Healthcare 2022, qui s'est tenu virtuellement du 10 au 14 janvier 2022.

La conférence, une initiative de partenariat virtuel et de développement commercial de premier plan pour l'industrie de la biotechnologie organisée par « *Biotechnology Innovation Organization* » (BIO), fournit une plate-forme de partenariat individuel afin de donner aux entreprises l'accès à des partenaires stratégiques potentiels et à des investisseurs qualifiés



dans le monde entier. BIO propose l'utilisation du système BIO One-on-One Partnering™ afin de permettre aux gens d'organiser de manière transparente des réunions virtuelles ou en personne lors de la conférence annuelle J.P. Morgan Healthcare à San Francisco.

E) GOUVERNANCE

Au cours de l'exercice, trois nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration de la Société, soit messieurs Martin Moreau, Denis Poirier et Pierre J. Montanaro. Ces nominations portent à 9 le nombre total de membres du conseil d'administration de la Société.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	31 juillet 2022	31 juillet 2021
	\$	\$
Revenus de distribution	2 305 188	1 474 690
Charges d'exploitation		
Recherche et développement	778 544	610 252
Coûts des ventes	1 744 173	1 715 592
Frais généraux et administratifs	2 695 037	1 454 807
Charges financières	535 736	1 086 235
Perte avant autres revenus et Impôts	(3 448 302)	(3 392 196)
Autres revenus	-	45 816
Résultat avant impôt	(3 448 302)	(3 346 380)
Perte nette et globale	(3 448 302)	(3 346 380)
Perte nette par action, de base et diluée	(0,029)	(0,038)
Total des actifs	21 586 071	14 607 745
Total des passifs	5 313 542	7 084 260
Total capitaux propres	16 272 529	7 523 485

PERTE NETTE

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 3 448 302 \$ (0,029\$ par action) comparativement à une perte nette de 3 346 380 \$ (0,038 \$ par action) pour l'exercice précédent. Cette hausse de la perte nette par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des frais de recherche et développement et des frais d'administration, partiellement compensée par une hausse des revenus de distribution accompagnée d'une réduction des charges financières. De plus, en 2021, la Société avait enregistré d'autres revenus totalisant 45 816 \$.

REVENUS

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022, des revenus de 2 305 188 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent principalement de la vente de Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Ces revenus proviennent également des redevances sur les ventes brutes des produits commercialisés par SkinScipac, selon le partenariat avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac), annoncé en 2020. Pour l'exercice précédent terminée à cette même date, des revenus de 1 474 690 \$ avaient été enregistrés, également en provenance de la vente



de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Cette hausse de 56% des revenus est attribuable à la distribution du Pantoprazole Magnesium, pour lequel Altius a récupéré des parts de marché, en mettant en place différentes stratégies. En mars 2022, Altius Healthcare a su profiter d'une opportunité unique avec un important grossiste qui s'était retrouvé en rupture de stock pour un produit concurrent. Une politique de prix avantageuse négociée avec le fournisseur de Pantoprazole explique également une partie de cette hausse. Quant à la distribution du Cléo-35, les ventes continuent d'atteindre les prévisions établies.

La direction de la Société explore continuellement diverses opportunités commerciales pour maximiser ses revenus et sa rentabilité, dans l'intention de d'obtenir d'autres droits de distribution. Un nouveau contrat pour la distribution d'un autre produit est en cours de négociation alors que certaines clauses doivent être précisées.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022, les frais de recherche et développement se sont élevés à 778 544 \$, comparativement à 610 252 \$ l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à la préparation de l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, l'étude des mécanismes d'action du Thykamine^{MC} et des autres applications du Thykamine^{MC}. Ces charges se composent également des frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. Notons que la somme totale de 778 544 \$ est nette du remboursement sous forme de crédit en recherche et développement de 22 460 \$ qui sera réclamé auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2022, la Société a reçu la totalité des crédits réclamés pour l'exercice financier 2021.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 1 744 173 \$ pour l'exercice 2022, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 592 787 \$. Pour l'exercice 2021, ces coûts qui totalisaient 1 715 592 \$ étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius et à une charge d'amortissement de 765 733 \$.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Exercice terminé le 31 juillet 2022	Exercice terminé le 31 juillet 2021
	\$	\$
Salaires et charges sociales	587 883	263 445
Rémunération à base d'actions	532 687	82 720
Honoraires professionnels	243 426	246 868
Impôts fonciers	111 021	107 882
Frais de ventes, promotion & Marketing	117 643	108 176
Autres	1 102 377	645 716
	2 695 037	1 454 807



Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, les frais généraux d'administration se sont élevés à 2 695 037 \$ comparativement à 1 454 807 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021. Cette hausse par rapport à l'exercice 2021 est principalement due à la hausse des charges salariales et des charges relatives à la rémunération à base d'actions, de même qu'à la hausse des autres frais.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport à 2021 est en partie attribuable à la subvention en vertu du programme gouvernemental de Subvention salariale d'urgence du Canada pour laquelle la Société n'a pas bénéficié au cours de 2022, contrairement à l'exercice précédent, alors qu'elle avait obtenu une subvention de 127 210 \$. Des ajustements salariaux sont également entrés en vigueur au cours du mois de novembre 2021 pour des membres de la direction de même qu'au cours du dernier trimestre pour des employés affectés aux opérations du site d'extraction.

La charge de rémunération à base d'actions de 532 687 \$ (une charge hors trésorerie) est attribuable aux 1 695 000 options d'achat d'actions octroyées à des consultants et administrateurs de la Société ainsi qu'aux 525 000 options d'achat d'actions octroyées à des employés et membres de la direction de la Société. Au cours de l'exercice 2021 une charge de 82 720 \$ avait été comptabilisée à la suite de l'octroi de 861 645 options à un membre de la direction et à un administrateur, et incluait également une charge pour des options octroyées en 2018 et 2019.

Les honoraires professionnels totalisant 243 426 \$ pour l'ensemble de l'exercice 2022 sont principalement reliés aux honoraires pour l'audit des états financiers consolidés de la Société, aux frais légaux correspondant aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société de même qu'aux frais encourus pour l'inscription de la Société sur l'OTC QC. Ces honoraires sont similaires à ceux qui avaient été engagés au cours de l'exercice précédent.

Les frais de promotion et marketing qui s'élèvent à 117 643 \$ pour l'exercice 2022, sont en lien avec la distribution du Pantoprazole et du Cléo-25 de même qu'aux différentes activités de relations avec les investisseurs. Ces charges sont similaires à celles qui avaient été engagées au cours de l'exercice précédent.

Les autres frais qui totalisent 1 102 377 \$ sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de gestion et de consultation, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. La hausse de ces autres frais, par rapport à 2021, s'explique principalement par la hausse des frais d'entretien des actifs corporels de la Société, des honoraires de consultation, et des frais reliés aux autorités réglementaires. De plus, les différentes restrictions sur les déplacements qui avaient été émises par les autorités gouvernementales, en réponse à la lutte contre le COVID-19 ayant été levées au cours de 2022, explique une hausse des différentes charges reliées aux déplacements par rapport à l'exercice précédent.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont élevés à 535 736 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, comparativement à 1 086 235 \$ pour l'exercice précédent. Parmi les frais financiers de 2022, 309 197 \$ sont attribuables aux intérêts payés sur la dette à long terme. Les frais financiers incluent également des charges nettes hors trésorerie totalisant 254 633 \$ et qui sont reliées à l'amortissement de l'escompte sur les débentures, aux charges d'intérêts payables en unités de la Société et au gain latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles émises en juillet 2018 et août 2018. Cette baisse des frais financiers par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le gain latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles, venant ainsi réduire les charges financières de 361 583 \$ alors qu'en 2021, on notait plutôt une perte latente de 293 177 \$. Au cours de l'exercice 2022, des revenus d'intérêts totalisant 39 652 \$ ont également été comptabilisés, en lien avec les certificats de dépôts garantis détenus par la Société.

6. QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022, la perte nette s'est établie à 781 177 \$ (0,006 \$ par action) alors que pour la même période close le 31 juillet 2021, la Société avait réalisé une perte nette de 888 727 \$ (0,009 \$ par action).

Cette diminution de la perte nette par rapport à celle enregistrée au cours du même trimestre de l'exercice précédent s'explique principalement par une diminution des charges financières compensée partiellement par une hausse des frais d'administration.

En effet, les frais financiers du dernier trimestre de 2022 s'élevèrent à 138 706 \$ alors qu'au trimestre clos le 31 juillet 2021, les charges financières s'élevaient plutôt à 452 746 \$, dont 244 407 \$ étaient attribuables à la perte latente sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles, en raison de la hausse du cours boursier du titre de la Société au cours de ce dernier trimestre de l'exercice. Pour le dernier trimestre de 2022, la société a plutôt enregistré un gain latent de 74 507 \$ sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles, venant ainsi réduire les charges financières du même montant.

Au cours du dernier trimestre terminé le 31 juillet 2022, la Société a enregistré un total de 612 122 \$ de revenus de distribution pour le Cleo-35® et le Pantoprazole Magnésium alors que pour la même période correspondante en 2021, un total de 334 695 \$ de revenus avait été enregistré. Cette hausse de revenus pour le dernier trimestre de 2022 est principalement attribuable aux ventes de Pantoprazole Magnésium. De plus, au cours de ce dernier trimestre, la direction a convenu avec l'un des grossistes, qu'aucun frais n'était dû pour ses programmes de pharmacie. Par conséquent, la direction a conclu de réviser les charges à payer précédemment comptabilisées pour ce grossiste contre la réduction des revenus de distribution.

Notons également, que les revenus tirés des ventes nettes peuvent varier d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs.

7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	31 juillet 2022	30 avril 2022	31 janvier 2022	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021	31 janvier 2021	31 octobre 2020	31 juillet 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	612 122	729 139	523 504	440 423	334 695	255 109	342 967	541 919	324 115
(Perte) profit net(te)	(781 177)	(695 210)	(1 123 688)	(848 227)	(888 727)	(806 871)	(846 031)	(805 051)	(1 244 979)
(Perte) profit de base par action	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)
(Perte) profit dilué(e) par action	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)

8. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 juillet 2022, la Société disposait d'espèces, et de certificats de placement garantis totalisant 7 805 191 \$ comparativement à 344 795 \$ au 31 juillet 2021. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, la hausse nette des espèces de 2 460 396 \$ est principalement attribuable aux activités de financement ayant généré une somme nette de 9 932 028 \$ alors que les frais engagés pour financer les activités d'exploitation ont été de 1 629 397 \$. Enfin un total de 5 079 444 \$ a été alloué à diverses activités d'investissement, dont 5 000 000 \$ pour l'acquisition de certificats de placements garantis. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

L'actif total au 31 juillet 2022 s'élève 21 586 071 \$ comparativement à 14 607 745 \$ au 31 juillet 2021. La hausse est majoritairement due à la hausse des liquidités et des placements garantis, qui n'a été que partiellement compensée par la diminution des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement.

Le passif total au 31 juillet 2022 s'élève 5 313 542 \$ comparativement à 7 084 260 \$ au 31 juillet 2021, une baisse principalement due à la diminution importante des dettes d'exploitation, et du remboursement d'une partie des débiteures convertibles.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, sont attribuables principalement au produit net de 9 932 028 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés de même qu'à l'exercice de bons de souscription pour un total de 175 000\$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débiteures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 22 novembre 2022, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 131 266 474 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 9 050 000 dont 8 800 000 sont exerçables. La Société comptait également 42 798 164 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,15\$ par action, à 0.65 \$.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, la présidente de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022, la Société leur a versé une rémunération totale de



1 238 751 \$, dont 599 275 \$ en salaires et avantages, 200 000 \$ en frais de gestion, 160 416 \$ en frais de consultation et 279 060 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2022 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

Risque de change

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 juillet 2022, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 35 000 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2022, la Société avait des dettes courantes de 880 791 \$ dont 133 119 \$ sont liées aux intérêts courus sur les débetures, payables en unités de la Société. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. (5 000 000 \$ en 2022 et 0 \$ en 2021) La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.



Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de

l' « *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuelles ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 29 août 2022, afin de faire face à sa nouvelle phase de développement et renforcer davantage l'équipe de direction de Devonian, la Société a procédé à la nomination de M. Pierre Montanaro au poste de président et chef de la direction (« PDG »). Le Dr André P. Boulet assume dorénavant le rôle de chef de la direction scientifique (« CDS »). Quant à Mme Sybil Dahan, elle assumera le rôle de présidente du conseil d'administration.

La société a également procédé à des modifications à l'exécutif et au conseil d'administration d'Altius Healthcare, par la nomination de M. Pierre Montanaro au poste de PDG et président du conseil d'administration d'Altius (« CA »). Le CA d'Altius Healthcare sera également composé de Messieurs Denis Poirier et Guy Dancosse.

Le 24 août 2022, la Société a octroyé 300 000 options d'achat d'actions à des employés de même que 675 000 options d'achats d'actions à un consultant et des membres du conseil d'administration, exerçables à un prix de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne. Parmi ces 975 000 options, 350 00 sont exerçables immédiatement, pour une période de 5 ans tandis que 375 000 sont exerçables immédiatement pour une période de 10 ans et enfin, 250 000 options seront exerçables à partir du 26 février 2023, pour une période de 10 ans.

Le 14 septembre 2022, la Société a émis 39 999 unités à la suite de la conversion de débentures qui avaient été émises le 31 août 2018, pour une contrepartie totale de 30 000 \$. Chaque unité comprend une action à droit de vote subalterne émise au prix de 0,75 \$ et un bon exerçable au prix de 0,95 \$, pour une période de 4 années suivant la date de leur émission. En date du 7 octobre 2022, la totalité du solde de 667 000 \$ de débentures convertibles avait été remboursé aux détenteurs.



Le 19 septembre 2022, la Société a émis 87 840 unités aux porteurs de débentures émises le 31 août 2018, à un prix unitaire de 0,40 \$. Ces unités ont été émises en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus en date du 31 août 2022, pour un montant total de 35 136 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société à un prix variant de 0,52 \$ pour une période de 48 mois suivant leur date d'émission.

13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

14. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si le Groupe n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. Le Groupe s'est engagé dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. Le Groupe a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités du Groupe demeurent restreintes, considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques, de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet.

La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté du Groupe et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation.